

Stages linguistiques

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 40
f +41 32 420 54 41
bourses@jura.ch

Les séjours linguistiques effectués en immersion dans la région concernée et en suivant les cours d'un établissement spécialisé en la matière donnent droit à des subsides de formation.

CONDITIONS D'OCTROI

Un stage linguistique est reconnu comme formation aux conditions **cumulatives** suivantes :

- la personne en formation suit les **cours d'un établissement spécialisé** en la matière ;
- durant **trois mois (ou dix semaines) consécutifs** au moins, en résidant dans la région linguistique concernée pendant toute la durée du stage ;
- le nombre de leçons hebdomadaires s'élève au minimum à **20 périodes** de 45 minutes ;
- le stage débute au plus tard dans les **deux ans après l'obtention du premier diplôme** d'une formation reconnue au secondaire II (AFP, CFC, maturité gymnasiale, diplôme ECG).

N'est pas comptée dans le délai de deux ans (si elle a lieu consécutivement à la formation de base ou débutant dans les six mois) :

- une période de service militaire ou de service civil ;
- une deuxième formation de niveau secondaire II (CFC après AFP, maturité professionnelle après CFC, passerelle DUBS, etc.).

Le délai de deux ans ne court pas non plus pendant la période du 1er mars 2020 au 30 octobre 2020 en raison de la pandémie mondiale de COVID-19.

Il n'est pas possible d'obtenir des aides à la formation pour un stage linguistique après l'obtention d'un diplôme ES, d'un bachelor ou d'un master.

SUBSIDES POSSIBLES

Si les conditions sont remplies, le subside est accordé pour une **durée maximale de six mois** et le requérant a droit à :

- une **contribution cantonale** de 500 francs par mois de stage (sans condition de revenus) ;
- une **bourse** de 1'000 francs maximum par mois de stage (les conditions financières pour l'octroi d'une bourse ordinaire doivent être remplies).

Il convient de déposer une demande distincte pour chacun de ces subsides, **au plus tard le dernier jour du stage**.

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2021-2022 sont disponibles à l'adresse suivante :

www.jura.ch/bourses